

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**

Délibération n°2023.12.224

Acquisition de parcelles dans la zone d'activités de Nersac au lieu-dit La Maladredrie, à la ville de Nersac, pour rétrocession à la société Picard Thermoformage du groupe Next Emballage – Modification de la délibération n°112 du 7 juillet 2022

LE TREIZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT TROIS à 17h30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **7 décembre 2023**
Secrétaire de Séance: **François ELIE**

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **61**
Nombre de pouvoirs: **10**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Christophe DUHOUX, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean-Philippe POUSSET, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Valérie DUBOIS à Sophie FORT, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Gérard LEFEVRE, Corinne MEYER à Martine RIGONDEAUD, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU, Catherine REVEL à Pascal MONIER, Mireille RIOU à Gérard DEZIER, Marcel VIGNAUD à Gérard DESAPHY, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET,

Excusé(s):

Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE, Nathalie DULAIS,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 DECEMBRE 2023

**DELIBERATION
N°2023.12.224**

Rapporteur : Gérard ROY

ACQUISITION DE PARCELLES DANS LA ZONE D'ACTIVITES DE NERSAC AU LIEU-DIT LA MALADREDRIE, A LA VILLE DE NERSAC, POUR RETROCESSION A LA SOCIETE PICARD THERMOFORMAGE DU GROUPE NEXT EMBALLAGE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°112 DU 7 JUILLET 2022

Pilier : 3

Ambition : 301

Enjeux : 301 02 filières

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 9 : Modernisation et durabilité, recherche et développement

Par délibération n°112 du 7 juillet 2022, le conseil communautaire a approuvé l'acquisition de parcelles à la ville de Nersac pour un montant de 140 000 € afin de les rétrocéder à la société Picard Thermoformage du groupe Next Emballage.

Pour rappel, la gestion foncière est exercée par GrandAngoulême dans le cadre de sa compétence Développement économique. L'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que, lorsque l'établissement public de coopération intercommunale est compétent en matière de zones d'activité économique, les biens immeubles des communes membres peuvent lui être transférés en pleine propriété dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de cette compétence.

Il convient aujourd'hui de corriger cette délibération en ajoutant la parcelle cadastrée AE 224 d'une superficie de 636 m².

Le montant de l'acquisition de ces parcelles est de 140 000 € pour une superficie totale de 18 647 m².

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification de la délibération n°112 du 7 juillet 2022, afin d'ajouter la parcelle cadastrée AE 224 dans le lot des parcelles à acquérir à la mairie de Nersac, avant de les rétrocéder à la société Picard Thermoformage du groupe Next Emballage.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les actes à intervenir (compromis, acte notarié...),

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023

D'IMPUTER les dépenses au budget principal chapitre 21 - article 11.

Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20231213-2023_12_224-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Publication : 20/12/2023